**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

Heft: 5

Werbung

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique Universi 1205 GENEVE

Envois non distribuables à retourner à Route de Prévessin 23 1217 Meyrin

J.A. 1260 Nyon MAI 1974 - Nº 5

# remmes suisses

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR EMILIE GOURD

## ELLES, DES INFIRMIÈRES

Il est peu de professions féminines dont on parle autant ces jours; que celle d'infirmière. Et c'est fort compréhen-sible. Tout d'abord, le développement constant de la médecine et l'évolution de la société dans les pays in-dustrialisés accroissent sans cesse les besoins en soins infirmiers. Ensuite, la profession d'infirmière traine derrière elle une cohorte d'images, qui vont de la bonne sœur à la vieille chipie, mais toutes pétries d'abnéga-tion, de renoncement et de dévouement, sans vie privée. Bref, une profession peu compatible avec les aspirations et le mode de vie des femmes d'aujourd'hui. Et les infirmières d'aujourd'hui nous le font savoir, parfois même assez violemment comme à Genève ces derniers mois. Enfin, toute une série de livres, dont le fameux « Moi, une infirmière », de Ségolène Lefébure, a porté au premier plan de l'actualité une profession qui n'était pas habituée, jusque là, à une telle publicité.

Le statut des infirmières préoccupe tous les pays du monde. Preuve en soit la Réunion conjointe OIT/OMS qui s'est tenue au BIT, à Genève, à la fin de l'année passée, et qui a présenté cun ensemble de propositions tendant à améliorer le statut des infirmières en vue de remédier à la pénurie mondiale de cette catégorie de transullatures. Le Réunione na penurie monante de cette categorie de 'travailleurs ». La Réunion a souligmé que le personnel infirmier devait participer à Télaboration des décisions qui l'affectent et avoir le droit de s'organiser et de mener des actions collectives.

Les propositions pour l'amélioration des conditions de travail comportent notamment l'augmentation immédiate de la rémunération minimum afin d'attirer et de retenir le personnel dans la profession, la limitation à 40 heures au maximum de la durée de travail hebdomadaire, l'octroi de quatre semaihebdomadaire, l'octroi de quatre semai-nes de congé par an, le versement d'une indemnité compensatoire pour les heures de travail en dehors des temps habituels et pour le travail ef-fectué pendant les heures incommodes ou astreignantes et la fixation de la durée de repos hebdomadaire à deux jours consécutifs. Les barèmes de trai-tement deurgient prévoir des auments tement devraient prévoir des augmen-tations régulières et tenir compte des contraintes et des risques inhérents à contraintes et des risques inherents à la profession. Les infirmières devraient bénéficier d'un ensemble de mesures de sécurité sociale prévoyant notam-ment des prestations en cas-de mala-die, des prestations de maternité, des régimes de retraite et la protection sanitaire sur les lieux de travail.

La Réunion OIT/OMS ajoute : « A un moment où la demande de soins est considérable et sans précédent, la situation inéguitable des infirmièer rend le recrutement difficile et conduit beaucoup d'infirmières a abandonner

la profession, quelques années seule-ment après qu'elles y sont entrées ».

#### En Suisse

Eh bien, voici posé un certain nombre de problèmes et de tentatives de solutions, sur le plan international, que solutions, sur le plan international, que nous retrouvons dans tous les pays, notamment en Suisse. Ainsi l'ASID (Association suisse des infirmières et infirmières diplômés) a été amenée à prendre position à l'égard des soins infirmières dans une déclaration (nous en avions parlé en son temps). A ce propos. L'illiane Berger présidente de

en avions parie en son temps). A ce propos, Liliane Berger, présidente de l'ASID disait elle aussi : « Une nouvelle image de la profes-sion d'infirmière et d'infirmier doit remplacer Timage traditionnelle, ou remplacer l'image traditionnelle, ou plutôt la superposition d'images diverses, parfois contradictoires, que s'en font le public, les malades et les divers partenaires au service de la santé:

— profession typiquement féminine, demandant de la douceur, du dévouement, de l'abnégation..

— préparation idéale au mariage..

— métier astreignant, pénible, exigeant une santé robuste...

— profession de service, dans laquelle l'obéissance, le respect de règles et de traditions ont plus d'importance que l'intelligence et le savoir...

— métier technique, au service de la

- métier technique, au service de la médecine et des hôpitaux...
- profession aux exigences croissantes, qui cherche à se rapprocher de la médecine.
- carrière intéressante, mais mal
- payée...
  profession du silence, qui laisse les autres décider de son avenir...
  En fait la profession a été un peu de

tout cela au cours de son évolution. Pris dans le tourbillon du développement de la médecine et des hôpitaux, dans le foisonnement de nouvelles techniques de traitement, de nouvelles catégories de personnel paramédical et de personnel auxiliaire, les infirmières et infirmiers ont eux-mêmes eu de la peine à se situer l'» Cette nouvelle image doit tenir compte de l'évolution des esprits vers une médecine préventive et non plus seulement curative : elle doit montres

seulement curative; elle doit montrer le rôle actif que peuvent jouer les infirmières et les infirmiers dans les services hospitaliers bien sûr, mais aussi dans le domaine de la santé publique (soins à domicile, éducation sanitaire, dépistage des maladies).

### LA STRUCTURE POLITIQUE DE LA SUISSE ET LES SOINS INFIRMIERS

La Suisse est une Confédération composée de 25 cantons dont chacun a son propre gouvernement. En 1970, la Suisse comptait 6 millions 270 000 habitants.

habitants.

En adoptant la Constitution fédérale de 1848, les cantons ont cédé une part de leurs prérogatives à la Confédérations cantonales ; toutefois les cantons mie, entre autres, dans les domaines de la santé et de l'instruction publique, En effet, de nos jours encore, ces deux domaines sont du ressort des législations cantonales ; toutefois les cantons tiement compte des tendances actuelles et recherchent autant que possible des solutions valables pour l'ensemble des solutions valables pour l'ensemble de la Suisse. Cependant, il n'existe pas encore sur le plan Suisse de département de la santé publique ni de l'instruction publique.

#### La Confédération

Le Service fédéral de l'hygiène pu-blique, qui relève du Département de l'intérieur, est chargé de tâches bien délimitées telles que le contrôle des

Pourquoi, dans ce métier essen-ellement féminin, si peu de femtiellement fén mes mariées?

Je connais une jeune infirmière diplômée qui adore son métier et qui travaille plus de 43 heures par semaine dans un de nos grands hôpitaux universitaires.

Le soir, elle rentre fatiguée dans son petit studio. Elle n'a plus envie de sortir. Elle doit dormir ses 8 à

son petit studio. Elle n'a plus envie de sortir. Elle doit dormir ses 8 à 9 heures de sommeil par nuit, sinon elle ne « tourne plus ».

Elle s'adresse au chef du personnel pour demander une légère diminution d'horaire. Celle-ci lui est refusée pour des raisons d'organisation administrative.

Alors cette infirmière diplômée cherche ailleurs et trouve à Zurich, dans le même type d'hôpital, un engagement au trois quarts de poste. La rémunération lui suffit. Enfin elle peut vivre et pas seulement travailler, avoir des contacts sociaux en dehors des contacts professionnels, faire de la musique... Evidemment, elle risque ainsi de se marier et d'abandonner la profession si féminine d'infirmière. Pour ne plus la reprendre si les

Pour ne plus la reprendre si les conditions de travail sont toujours faites pour la femme célibataire dévouée « qui doit tout son temps à ses malades ». J.B.-Wr



Les temps passent, l'imbécilité demeure

MADAME ARLETTE, CANDIDATE, NOUS DIT:

la Sante.

Les différentes écoles de soins infirmiers reconnues par la Croix-Rouge suisse, ainsi que l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier, reçoivent d'enseignement infirmier, reçoivent chaque année une subvention de la Confédération.

14 h. 30

Dès 7 h. 30

Ce sont, en principe, les cantons qui sont responsables de la surveillance de l'exercice des professions soignantes. La plupart des grands hôpitaux sont des établissements cantonaux. En leur qualité d'employeurs de très grands ef-fectifs de personnel les cantons déterfectifs de personnel, les cantons déter-minent évidemment, dans une large mesure, les conditions de travail du mesure, les conditions de travail du personnel infirmier. Ce sont les associations professionnelles, en collaboration — s'il y a lieu — avec les associations d'employés des hôpitaux, qui traitent avec les autorités cantonales de ces questions professionnelles.

#### La Croix-Rouge suisse (CRS)

Depuis 1903, la CRS est chargée de la reconnaissance des écoles d'infir-mières. Cette tâche lui avait été confiée alors par le Service sanitaire de l'armée. Or, la surveillance de la for-mation dans le domaine des soins inmation dans le domaine des soins in-firmiers prenant toujours plus d'im-portance du fait de l'accroissement ra-pide du nombre des écoles, il en ré-sulta, en 1944, la création du Service des soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse. En 1951, un arrêté fédéral confia à la CRS la responsabilité de la formation professionnelle dans le do-maine des soins infirmiers. Au cours des années qui suivirent cette respondes années qui suivirent, cette responsabilité fut étendue à d'autres profes-

sabilité fut étendue à d'autres protessions paramédicales.
Les diplômes sur lesquels la CRS a apposé son sceau sont reconnus dans tous les cantons comme attestations professionnelles et, à l'étranger, ils ont la même valeur que les diplômes d'Etat. (Suite en page 3)

## ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

73e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS Les 10 et 11 mai, à Bienne

#### Vendredi, 10 mai

Dès 13 h, 00 Remise des cartes de participation sur la galerie conduisant aux portes d'entrée de la salle des conférences. Palais des Congrès,

Les personnes qui désirent assister seulement aux conférences

pourront se procurer des cartes journalières pour le prix de Fr. 5.—. Allocutions de bienvenue

Exposés sur le thème suivant : « L'agriculture et le consommateur » Joachim Weber, Rickenbach/Schwyz, M. le Conseiller

national Président de l'Union suisse des paysans M. R. de Pourtalès, Secrétaire du Comité National Suisse de la FAO, Division de l'agriculture, Berne

Table ronde avec les conférenciers et quelques autres partici-

pants. 19 h. 15 Dîner à la salle des conférences

Après le dîner : Concert d'orgue à l'Eglise Saint-Benoît, puis visite de la Vieille Ville.

#### Samedi, 11 mai

Remise des cartes de participation sur la galerie du Palais des Congrès Ouverture de la 73e Assemblée des délégués

Apéritif offert par la Ville de Bienn

Déjeuner au Palais des Congrès Excursion facultative à Macolin, pour visiter l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport





